

2021

Dossier d'enquête publique préalable à la déclaration
d'utilité publique du centre de stockage Cigéo

Pièce 16

Guide de lecture du dossier d'enquête publique

Le présent guide de lecture a pour objectif de faciliter la compréhension du lecteur sur l'organisation du dossier soumis à enquête publique. Il permet également au lecteur de s'orienter vers les pièces qui l'intéressent.

Mise à jour du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du centre de stockage Cigéo

Suite aux recommandations émises dans le cadre du processus d'évaluation environnementale et notamment suite à l'avis de l'Autorité environnementale (Ae), des mises à jour ont été apportées par l'Andra dans certaines pièces du dossier (déposé pour instruction le 3 août 2020^[1]) avant son passage en enquête publique.

Pour assurer la clarté de l'information du public, l'Andra assure la traçabilité de ces mises à jour.

Toutes les adaptations (modifications ou ajouts) se matérialisent par un **surlignage gris** dans le corps du texte, les corrections mineures de forme et de mise en cohérence ne sont pas matérialisées.

[1] Pour information, le dossier soumis à instruction a été rendu public sur le site internet de l'Andra - <https://www.andra.fr/cigeo/les-documents-de-reference>

Le contenu du dossier d'enquête publique

La composition du dossier d'enquête publique

Le projet de centre de stockage Cigéo sous la maîtrise d'ouvrage de l'Andra est soumis à enquête publique à plusieurs titres :

- ▶ en raison de l'obligation de réaliser une évaluation environnementale (étude d'impact), au titre du code de l'environnement ;
- ▶ en raison de la nécessité d'une déclaration d'utilité publique pour pouvoir procéder aux acquisitions foncières éventuellement par voie d'expropriation, au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- ▶ en raison de la mise en compatibilité de certains documents d'urbanisme rendue nécessaires pour la réalisation du projet, au titre de code de l'urbanisme.

En conséquence, le dossier d'enquête est établi conformément aux dispositions du code de l'environnement (article R. 123-8) et du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (articles R. 112-4, R. 112-6 et R. 112-7) principalement.

Le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du centre de stockage Cigéo comprend ainsi **18 pièces distinctes**, numérotées de 0 à 17.

EN SAVOIR PLUS

PIÈCE 7

Informations juridiques et administratives

Les pièces du dossier d'enquête publique

Pièces du dossier d'enquête du centre de stockage Cigéo requises par le code de l'expropriation

- 1** Notice explicative
- 2** Plan de situation
- 3** Plan général des travaux
- 4** Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants
- 5** Appréciation sommaire des dépenses

Pièces additionnelles

- 15** Glossaire et acronymes
- 16** Guide de lecture
- 17** Annexes – Documents complémentaires pour la bonne information du public

Pièces du dossier d'enquête du centre de stockage Cigéo requises par le code de l'environnement

- 0** Présentation non-technique du centre de stockage Cigéo
- 6** Étude d'impact
- 6bis** Résumé non technique de l'Étude d'impact
- 7** Informations juridiques et administratives
- 8** Avis émis sur le projet de centre de stockage Cigéo et réponses de l'Andra
- 9** Bilan de la participation du public à l'élaboration du projet de centre de stockage Cigéo
- 10** Délibération du conseil d'administration

NOTE AU LECTEUR

Afin d'avoir une vision globale synthétique du centre de stockage Cigéo, le lecteur peut consulter les **pièces 1** (notice explicative) et **6 bis** (résumé non-technique de l'étude d'impact).

Pièces appelées par d'autres réglementations

- 11** Modalités de rétablissement des voies interrompues (code général de la propriété des personnes publiques)
- 12** Mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU) (code de l'urbanisme)
- 13** Évaluation économique et sociale des infrastructures de transport du projet global Cigéo (code des transports)
- 14** Synthèse des perspectives d'aménagement du territoire (SPADT)

Pièce additionnelle pour l'information du public sur les opportunités de développement territorial créées par le projet

- 14** Synthèse des perspectives d'aménagement du territoire (SPADT)

Les références bibliographiques utilisées pour ces documents sont indiquées par un chiffre entre parenthèses et détaillées en fin de chaque document.

Les thèmes du dossier d'enquête publique

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

PIÈCE 0

Présentation non-technique du centre de stockage Cigéo

PIÈCE 1

Notice explicative

PIÈCE 2

Plan de situation

PIÈCE 3

Plan général des travaux

PIÈCE 4

Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants

PIÈCE 11

Modalités de rétablissement des voies interrompues

ENVIRONNEMENT : IMPACT ET MESURES

PIÈCE 6

Étude d'impact du projet global Cigéo

PIÈCE 6 BIS

Résumé non-technique de l'étude d'impact du projet global Cigéo

JURIDIQUE

PIÈCE 7

Informations juridiques et administratives

PIÈCE 8

Avis émis sur le projet de centre de stockage Cigéo et réponses de l'Andra

PIÈCE 10

Délibération du Conseil d'administration

CONCERTATION

PIÈCE 9

Bilan de la participation du public à l'élaboration du projet de centre de stockage Cigéo

ÉCONOMIE

PIÈCE 5

Appréciation sommaire des dépenses

PIÈCE 13

Évaluation économique et sociale des infrastructures de transport du projet global Cigéo

URBANISME

PIÈCE 12

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme

TERRITOIRE

PIÈCE 14

Synthèse des perspectives d'aménagement et de développement du territoire

AIDE À LA LECTURE ET À LA COMPRÉHENSION DU DOSSIER

PIÈCE 15

Glossaire et acronymes

PIÈCE 16

Guide de lecture

PIÈCE 17

Annexes – Documents complémentaires pour la bonne information du public

Résumé des pièces

du dossier d'enquête publique

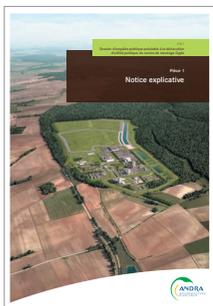


PIÈCE 0

Présentation non-technique du centre de stockage Cigéo

La présentation non-technique vise à présenter le projet soumis à enquête publique sous une forme facilitant la prise de connaissance par le public.

Ce document ne vise pas l'exhaustivité et le lecteur est invité à se reporter aux différentes pièces du dossier d'enquête publique pour obtenir toutes les précisions nécessaires.



PIÈCE 1

Notice explicative

Ce document décrit le projet de centre de stockage Cigéo - objet de l'opération - et les raisons pour lesquelles le projet soumis à l'enquête publique a été retenu, notamment du point de vue de son insertion dans l'environnement.

SOMMAIRE

1. Introduction
2. L'objet de l'opération
3. La description du projet de centre de stockage Cigéo soumis à enquête
4. La sûreté du centre de stockage Cigéo et sa mémoire
5. Le centre de stockage Cigéo, le fruit d'un processus continu de concertation
6. Raisons pour lesquelles le projet de centre de stockage soumis à enquête a été retenu



PIÈCE 2

Plan de situation

Ce document présente la situation du projet du centre de stockage Cigéo en France, dans la région et par rapport aux collectivités concernées, par l'intermédiaire de deux plans de situation. Dans la version papier du dossier d'enquête publique, des plans en grand format issus de ce document sont fournis séparément.



PIÈCE 3

Plan général des travaux

Ce document permet de présenter les différentes zones fonctionnelles en surface et en souterrain du projet de centre de stockage Cigéo par l'intermédiaire de deux plans généraux des travaux. Dans la version papier du dossier d'enquête publique, des plans en grand format issus de ce document sont fournis séparément.



PIÈCE 4

Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants

La présente pièce a principalement pour objet :

- ▶ de donner une vision globale et synthétique des ouvrages du projet de centre de stockage Cigéo pour permettre d'en apprécier les principales composantes et les volumes tels qu'identifiés sur les plans généraux des travaux ;
- ▶ de donner une idée de l'ampleur des travaux (*via* un descriptif général des installations projetées).

La description de l'ensemble des installations du projet global Cigéo, incluant les opérations liées à la construction et au fonctionnement du centre de stockage Cigéo, figure dans le Volume II de la pièce 6.

SOMMAIRE

1. Introduction
2. Les ouvrages de surface en zone descenderie
3. Les ouvrages de surface en zone puits
4. La zone d'implantation des ouvrages souterrains
5. La liaison intersites
6. L'installation terminale embranchée



PIÈCE 5

Appréciation sommaire des dépenses

Ce document a notamment pour objet de présenter la synthèse du montant global prévisionnel des dépenses engendrées associées au premier investissement nécessaire à la mise en service du centre de stockage Cigéo.

Les dépenses considérées pour établir la présente appréciation sont :

- ▶ les coûts des acquisitions foncières ;
- ▶ les coûts des études et de maîtrise d'œuvre ;
- ▶ les coûts de travaux incluant les mesures d'évitement et de réduction des impacts environnementaux du projet ;
- ▶ les coûts des mesures de compensation environnementales, forestières et agricoles.

SOMMAIRE

1. Introduction
2. Détail du coût de l'opération
3. Financement



PIÈCE 6

Étude d'impact du projet global Cigéo

L'évaluation environnementale est un processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet et ce dès les phases amont de réflexions. Elle sert à éclairer tout à la fois le porteur de projet et l'administration sur les suites à donner au projet au regard des enjeux environnementaux et ceux relatifs à la santé humaine du territoire concerné, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public.

L'étude d'impact est une étude réglementaire, fondée sur des analyses scientifiques et techniques, qui fait partie du processus global d'évaluation environnementale. Elle constitue la synthèse de l'ensemble des études environnementales réalisées à ce jour sur le projet global Cigéo.

Compte tenu de sa taille, l'étude d'impact est découpée en sept volumes complémentaires les uns des autres et dont l'ensemble constitue un corpus traitant l'ensemble des questions relatives à l'impact du projet global Cigéo sur l'environnement (milieux physique, naturel et humain) et la santé humaine.

Pièce 6 - Volume I : Introduction et contexte réglementaire

Ce volume précise le cadre et la définition du projet global Cigéo. Il présente ensuite le périmètre de l'étude d'impact, son contenu, ses auteurs, et le principe retenu pour son actualisation future.

Les noms, qualités et qualifications des experts ayant contribué à la rédaction de l'étude d'impact sont également présentés dans ce volume.

SOMMAIRE

1. Introduction générale sur l'objet et la démarche d'élaboration de l'étude d'impact
2. Cadre et définition du projet global Cigéo
3. Présentation de l'étude d'impact « intégrée et actualisable » du projet global Cigéo
4. Noms, qualités et qualifications des experts qui ont préparé l'étude d'impact et les études ayant contribué à sa réalisation

Pièce 6 - Volume II : Justification et description du projet global Cigéo

Ce volume présente la justification des choix stratégiques, scientifiques et techniques ayant abouti au projet tel que présenté dans l'étude d'impact.

Il décrit les différentes phases des opérations du projet global Cigéo avec un descriptif des travaux et des ouvrages associés à chaque opération.

SOMMAIRE

1. La radioactivité et les déchets radioactifs
2. Les solutions de substitution examinées et la justification des principales raisons techniques et environnementales des choix effectués
3. Les déchets destinés au centre de stockage Cigéo
4. La description des installations du projet global
5. Le phasage du projet global Cigéo et la réversibilité du stockage
6. La consommation des ressources et l'estimation des émissions et résidus attendus
7. Pourquoi engager la réalisation du centre de stockage Cigéo maintenant ?

Pièce 6 - Volume III : État actuel de l'environnement et facteurs susceptibles d'être affectés par le projet

Ce volume décrit l'état actuel de l'environnement sur les périmètres concernés par le projet global Cigéo. Afin de mettre en lumière les spécificités, les enjeux et les sensibilités du territoire, il s'organise autour des facteurs suivants :

- ▶ l'atmosphère, le sol, le sous-sol, les eaux souterraines et superficielles, qui constituent le milieu physique ;
- ▶ la flore, la faune, leurs habitats, leurs protections et leur fonctionnement, qui constituent le milieu naturel ;
- ▶ le contexte socio-économique, l'aménagement du territoire, le paysage, le patrimoine, les infrastructures, les équipements, les risques technologiques, le cadre de vie et la santé, qui constituent le milieu humain ;
- ▶ les interrelations entre tous ces facteurs.

SOMMAIRE

1. Méthodologie d'analyse de l'état actuel
2. Atmosphère - état actuel
3. Sol - état actuel
4. Sous-sol - état actuel
5. Eaux - état actuel
6. Biodiversité et milieu naturel - état actuel
7. Population et activités économiques - état actuel
8. Activités agricoles et sylvicoles - état actuel
9. Réseaux - état actuel
10. Déchets radioactifs - état actuel
11. Déchets conventionnels, risques technologiques et site pollués ou potentiellement pollués - état actuel
12. Infrastructures de transport - état actuel
13. Cadre de vie - état actuel
14. Paysage, patrimoine culturel, tourisme et activités de loisirs - état actuel
15. Planification territoriale et aménagement du territoire - état actuel
16. Interrelations entre les différents milieux de l'environnement - état actuel
17. Synthèse des facteurs susceptibles d'être affectés par le projet global Cigéo et hiérarchisation des enjeux

Pièce 6 - Volume IV : Évaluation des incidences et mesures d'évitement, de réduction et compensation de ces incidences

Ce volume présente la description des incidences ou impacts notables que le projet global Cigéo est susceptible d'avoir sur l'homme et l'environnement ainsi que les mesures proposées pour éviter ces impacts, réduire les impacts ne pouvant être évités et, lorsque c'est nécessaire, compenser les impacts qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits.

L'analyse par facteurs est complétée par plusieurs chapitres transversaux :

- ▶ interrelations et effets cumulés avec d'autres projets connus ;
- ▶ incidences négatives attendues du projet sur l'environnement qui résultent de la vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs ;
- ▶ incidences des opérations de fermeture et démantèlement et impacts après fermeture ;
- ▶ modalités de suivi des mesures et de surveillance ;
- ▶ estimation des dépenses liées aux mesures prises pour l'environnement.

SOMMAIRE

1. Méthodologie d'analyse des incidences
2. Atmosphère - incidences et mesures
3. Sol - incidences et mesures
4. Sous-sol - incidences et mesures

5. Eaux - incidences et mesures
6. Biodiversité et milieu naturel - incidences et mesures
7. Population et activités économiques - incidences et mesures
8. Activités agricoles et sylvicoles - incidences et mesures
9. Réseaux - incidences et mesures
10. Déchets radioactifs - incidences et mesures
11. Déchets conventionnels, risques technologiques et site pollués ou potentiellement pollués - incidences et mesures
12. Infrastructures de transport - incidences et mesures
13. Cadre de vie - incidences et mesures
14. Paysage, patrimoine culturel, tourisme et activités de loisirs - incidences et mesures
15. Planification territoriale et aménagement du territoire (y compris urbanisme) - compatibilité avec les documents de planification territoriale et mesures
16. Interrelations et effets cumulés
17. Incidences négatives notables sur l'environnement des risques d'accidents et de catastrophes majeurs
18. Incidences des opérations de fermeture et démantèlement et incidences après fermeture définitive
19. Proposition de modalités de suivi des mesures environnementales et de surveillance
20. Estimation des dépenses liées aux mesures prises pour l'environnement
21. Évolution de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet et en son absence

Pièce 6 - Volume V : Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Ce volume est dédié aux incidences du projet global Cigéo sur les sites Natura 2000.

Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.

Tous les projets concernés par une étude d'impact doivent comprendre une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000.

SOMMAIRE

1. Introduction
2. Localisation du projet global Cigéo par rapport au réseau Natura 2000 et définition de la zone d'influence
3. Présentation des sites Natura 2000 localisés au sein de la zone d'influence du projet global Cigéo
4. Habitats naturels et espèces retenus pour l'évaluation des incidences
5. Évaluation des incidences du projet global Cigéo sur les sites Natura 2000
6. Bilan des incidences résiduelles sur les habitats et espèces des sites Natura 2000
7. Synthèse des incidences Natura 2000

Pièce 6 - Volume VI : Incidences sur la santé humaine

Ce volume est consacré aux incidences du projet global Cigéo sur la santé humaine, identifiées grâce à l'évaluation des risques sanitaires (ERS) liés aux émissions du projet.

L'évaluation des incidences sur la santé humaine vise à apprécier les effets potentiellement induits par les émissions liées aux activités du projet sur la santé des populations environnantes. Il ne s'agit pas d'une étude descriptive de la santé des populations (étude épidémiologique), mais d'une étude prospective, établie dans un cadre réglementaire avec des méthodologies définies, qui constitue un outil d'aide à la décision permettant de démontrer, le cas échéant, l'absence d'effet notable et/ou de risque préoccupant pour la santé des populations liés aux émissions prévisionnelles du projet global Cigéo.

SOMMAIRE

1. Évaluation des incidences liées aux émissions physiques sur la santé humaine
2. Évaluation des incidences des émissions chimiques sur la santé
3. Évaluation des incidences liées aux émissions radioactives sur la santé humaine

Pièce 6 - Volume VII : Méthodes de réalisation

Ce volume présente les méthodes qui ont été utilisées, notamment pour :

- ▶ établir l'état actuel dit « scénario de référence » de l'environnement ou s'implanteront les installations du projet global Cigéo ;
- ▶ définir les impacts générés par le projet global Cigéo sur l'environnement et la santé et identifier les mesures ERC (éviter, réduire, compenser) qui seront mises en œuvre.

SOMMAIRE

1. Méthode générale de réalisation des études d'impact
2. Atmosphère - Méthodes
3. Sol - Méthodes
4. Sous-sol - Méthodes
5. Eaux - Méthodes
6. Biodiversité et milieu naturel - Méthodes
7. Population et activités économiques - Méthodes
8. Activités agricoles et sylvicoles - Méthodes
9. Réseaux - Méthodes
10. Déchets radioactifs - Méthodes
11. Déchets conventionnels, risques technologiques et site pollués ou potentiellement pollués - Méthodes
12. Infrastructures de transport - état actuel
13. Cadre de vie - Méthodes
14. Paysage, patrimoine culturel, tourisme et activités de loisirs - Méthodes
15. Planification territoriale - Méthodes
16. Interrelations et effets cumulés Méthodes
17. Santé - Méthodes
18. Démarche d'évaluation des incidences après fermeture



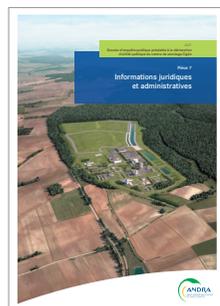
PIÈCE 6 BIS

Résumé non-technique de l'étude d'impact du projet global Cigéo

Le résumé non technique (RNT) présente des éléments de synthèse de l'étude d'impact du projet global Cigéo.

SOMMAIRE

1. Introduction et contexte réglementaire
2. Justification et description du projet global Cigéo
3. État actuel de l'environnement, principales incidences du projet global Cigéo, mesures associées et méthodes



PIÈCE 7

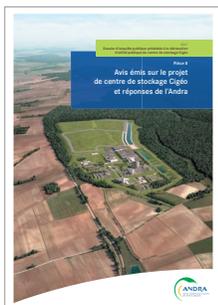
Informations juridiques et administratives

Cette pièce présente le cadre juridique et administratif dans lequel se déroule l'enquête publique du présent dossier de demande de déclaration d'utilité publique. Elle a principalement pour objet pour objet de présenter :

- ▶ l'objet de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du centre de stockage Cigéo valant mise en compatibilité des documents d'urbanisme et tenant lieu de déclaration de projet ;
- ▶ les étapes antérieures à l'enquête publique ;
- ▶ le déroulement de l'enquête publique ;
- ▶ les décisions prises à l'issue de l'enquête publique ;
- ▶ les principales procédures nécessaires à la réalisation du projet global Cigéo ;
- ▶ la liste des textes régissant l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du centre de stockage Cigéo.

SOMMAIRE

1. Introduction
2. Le projet Cigéo avant le dépôt du présent dossier d'enquête publique
3. Objet de l'enquête publique
4. Insertion de l'enquête dans la procédure administrative : avant l'enquête publique
5. Insertion de l'enquête dans la procédure administrative : le déroulement de la procédure d'enquête publique
5. Insertion de l'enquête dans la procédure administrative : après l'enquête publique
6. Autres procédures nécessaires à la réalisation du projet global Cigéo
8. Liste des textes régissant l'enquête publique et le contenu du dossier d'enquête publique du centre de stockage Cigéo



PIÈCE 8

Avis émis sur le projet de centre de stockage Cigéo et réponses de l'Andra

Ce document comprend l'ensemble des avis obligatoires émis durant l'instruction du dossier et les avis d'importance en lien avec le projet Cigéo. Les réponses de l'Andra sont présentées en annexes. Les annexes 1 et 2 sont présentées dans des documents distincts :

- l'annexe 1 comprend notamment le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale et la synthèse des options de sûreté ;
- l'annexe 2 présente le mémoire en réponse aux avis des collectivités territoriales et leurs groupements.



PIÈCE 9

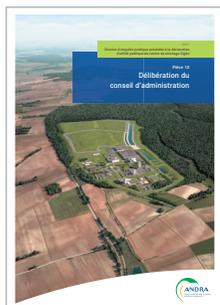
Bilan de la participation du public à l'élaboration du projet de centre de stockage Cigéo

Cette pièce s'attache à présenter de manière synthétique l'ensemble des actions mises en œuvre depuis l'origine du projet pour interagir avec les publics intéressés par le projet de centre de stockage Cigéo. Elle revient plus précisément sur les modalités, les contenus et les enseignements du débat public de 2013 et de la concertation post-débat conduite depuis, sous la supervision des garants désignés par la CNDP à la demande de l'Andra.

Cette pièce comprend aussi une analyse de la concertation sur le centre de stockage Cigéo, du point de vue de l'Andra, et un bilan de ce que la concertation a permis d'apporter au projet. Les annexes de la pièce 9 sont regroupées dans un document distinct.

SOMMAIRE

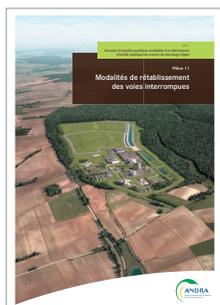
1. Le projet global Cigéo
2. L'évolution de l'information et de la participation du public aux projets
3. La mise en débat du projet de centre de stockage depuis 1991
4. Le débat public de 2013 sur le centre de stockage Cigéo
5. L'information et la participation du public depuis le débat public de 2013
6. L'information et la participation du public à venir
7. Synthèse des apports de la participation du public au projet de centre de stockage Cigéo



PIÈCE 10

Délibération du Conseil d'administration

Cette pièce présente l'accord du Conseil d'administration de l'Andra au dépôt du présent dossier d'enquête publique.



PIÈCE 11

Modalités de rétablissement des voies interrompues

Cette pièce identifie les voies interrompues par les infrastructures linéaires du centre de stockage Cigéo : l'Installation terminale embranchée (ITE) et la liaison intersites (LIS). Cette pièce précise ensuite la manière dont il est prévu de les rétablir.

SOMMAIRE

1. Introduction
2. Listes des voies interrompues, et des propriétaires et/ou gestionnaires
3. Appréciation de la nécessité de rétablissement des voies interrompues



PIÈCE 12

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Cette pièce présente les adaptations à apporter à trois documents d'urbanisme actuellement en vigueur, de manière à les rendre complètement compatibles avec la réalisation du centre de stockage Cigéo. Par conséquent, cette pièce est découpée en 3 volumes. En annexe à ce document est intégralement repris le volume V de la pièce 6 du présent dossier, concernant l'évaluation des incidences Natura 2000 du projet global Cigéo.

Pièce 12 - Volume I : Mise en compatibilité du schéma de cohérence territorial (SCOT) du pays Barrois

Ce volume a pour objet la mise en compatibilité du SCOT du Pays Barrois, pour permettre la réalisation du centre de stockage Cigéo et plus particulièrement des zones et installations situées dans le périmètre du SCOT, à savoir la zone descenderie, la zone puits, la liaison intersites, l'installation terminale embranchée et la zone d'implantation des ouvrages souterrains.

SOMMAIRE

1. Introduction
2. Présentation de l'objet de l'enquête publique de la mise en compatibilité
3. Notice explicative de la mise en compatibilité
4. Document d'urbanisme mis en compatibilité
5. Évaluation environnementale

Pièce 12 - Volume II : Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Haute-Saulx

Ce volume a pour objet la mise en compatibilité du PLUi de la Haute Saulx pour permettre la réalisation du centre de stockage Cigéo et plus particulièrement les zones et installations situées sur le territoire des communes de Bure, Mandres-en-Barrois et Ribeaucourt couvertes par le PLUi de la Haute-Saulx, à savoir la zone descenderie, la zone puits, la liaison intersites, et la zone d'implantation des ouvrages souterrains. Dans la version papier du dossier d'enquête publique, des plans en grand format issus de ce document sont fournis séparément.

SOMMAIRE

1. Introduction
2. Présentation de l'objet de l'enquête publique de la mise en compatibilité
3. Notice explicative de la mise en compatibilité
4. Document d'urbanisme mis en compatibilité
5. Évaluation environnementale

Pièce 12 - Volume III : Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Gondrecourt-le-Château

Ce volume a pour objet la mise en compatibilité du PLU de Gondrecourt-le-Château, pour permettre la réalisation du centre de stockage Cigéo et plus particulièrement la réalisation d'une partie de l'installation terminale embranchée. Dans la version papier du dossier d'enquête publique, des plans en grand format issus de ce document sont fournis séparément.

SOMMAIRE

1. Introduction
2. Présentation de l'objet de l'enquête publique de la mise en compatibilité
3. Notice explicative de la mise en compatibilité
4. Document d'urbanisme mis en compatibilité
5. Évaluation environnementale



PIÈCE 13

Évaluation économique et sociale des infrastructures de transport du projet global Cigéo

Cette pièce, obligatoire pour certains projets d'infrastructures de transport reposant pour tout ou partie sur un financement public, permet de mesurer les gains et les coûts des infrastructures de transport du projet global Cigéo en évaluant notamment ses retombées financières directes et les externalités provoquées ou évitées, telles que la pollution ou les nuisances sonores.

SOMMAIRE

1. Introduction
2. L'analyse stratégique des infrastructures de transport
3. L'analyse des effets
4. La synthèse de l'évaluation



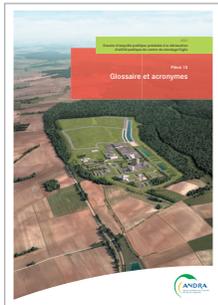
PIÈCE 14

Synthèse des perspectives d'aménagement et de développement du territoire

Cette pièce non réglementaire présente les perspectives d'aménagement et de développement du territoire d'accueil du projet. Elle s'appuie principalement sur le projet de développement territorial signé par l'État et par les collectivités locales concernées.

SOMMAIRE

1. Introduction
2. Démarche d'aménagement et de développement du territoire
3. Projet de développement du territoire pour l'accompagnement de Cigéo



PIÈCE 15

Glossaire et acronymes

SOMMAIRE

1. Introduction
2. Glossaire
3. Acronymes



PIÈCE 16

Guide de lecture

Le présent guide de lecture a pour objectif de faciliter la compréhension du lecteur sur l'organisation du dossier soumis à enquête publique. Il permet également au lecteur de s'orienter vers les pièces qui l'intéressent.



PIÈCE 17

Annexes – Documents complémentaires pour la bonne information du public

Ce document comprend :

- le dossier d'évaluation socio-économique requis par le décret n° 2013-1211 du 23 décembre 2013 relatif à la procédure d'évaluation des investissements publics. L'évaluation socioéconomique a pour but d'objectiver les coûts et les bénéfices de toutes natures (économique, sociale, environnementale) d'un projet. Elle permet ainsi de déterminer si les avantages d'un projet sont à la hauteur des coûts afférents ;
- l'étude préalable agricole appelée par les articles L. 112-1-3 et D. 112-1-18 à 22 du code rural et de la pêche maritime. Cette étude préalable présente le projet et les caractéristiques du territoire d'accueil puis les effets économiques associés. Enfin, sont présentées les modalités de compensation agricole collective proposées afin de consolider l'économie agricole du territoire concerné par les effets résiduels du projet subsistant malgré la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction.







**AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION
DES DÉCHETS RADIOACTIFS**

1-7, rue Jean-Monnet
92298 Châtenay-Malabry cedex
Tél. : 01 46 11 80 00

www.andra.fr

